

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Malleval Séance du 13 Février 2024

Date de convocation : 8 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers

Présents : 09

Absents : 03

Votants : 11

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1

**Membres présents :** MARCHAL Christelle, BRUN Yannick, VERRIER Gaëtan, CHABERT Yves, GAILLARD Pierre-Antoine, GUIGUITANT Catherine, HURET Jean-Claude, RUARD Annick, VANEL Pascale.

**Membres absents excusés**

Mme Zambon Béatrice  
M. Maret Philippe  
M.Putman Thomas

Mme Zambon Béatrice donne pouvoir à Mme Vanel Pascale  
M. Maret Philippe donne pouvoir à M. Chabert Yves

Secrétaire de séance : Pascale Vanel

**Délibération N°05 130224**

Objet : **Eclairage public**

M. Huret a contacté le SIEL pour modifier l'éclairage public du bourg et le laisser allumé les vendredis et samedis soirs ainsi que les veilles de jours fériés. Cela ne coûtera rien car la manipulation sera faite lors du rendez-vous de la maintenance.

Si la commune avait baissé de 70 % l'éclairage, les ballastes devraient être changés. Cette opération aurait coûté 6 000 à 7 000, 00 €. Cette proposition n'est pas retenue.

Madame le Maire demande au conseil municipal s'il approuve cette demande de maintenir l'éclairage du bourg les vendredis et samedis soirs et veilles de jour férié.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, avec Pour : 10, Abstention : 1 M. Gaillard, Contre : 0**

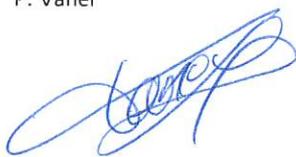
Approuve cette décision.

Autorise Mme le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents nécessaires à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
*Pour copie conforme,*

Malleval, le 13 février 2024

La secrétaire de séance  
P. Vanel



Le Maire

Ch. Marchal



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201329-20240213-05130224-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2024